Revue des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X

Volume 3, Numéro 3, Juin 2025

Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société

revue.akiri-uao.org

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

DOI: https://dx.doi.org/10.4314/akiri

Site web: https://revue.akiri-uao.org/

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

UAO
Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue ***AKIRI***, consultez les bases de données ci-dessous :

auréHAL accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel (RE)CUEILLIR LES SAVOIRS

https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Scientific Journal Impact Factor

http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID

https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

Academic Resource Index ResearchBib

https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814

AJOL AFRICAN JOURNALS ONLINE

https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing Indexing Portal

https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

DRJI

https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

SJIF 2025 : 6.586

REVUE ELECTRONIQUE

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations
E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)
I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
Directeur de publication : MAMADOU Bamba
Rédacteur en chef : KONE Kiyali
Chargéde diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix HouphouëtBoigny
BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Contacts

Site web: **https://revue.akiri-uao.org/**
E-mail : revueakiri@gmail.com
Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel : https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Sjifactor: http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID: https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

AJOL: https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing: https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

DRJI: https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « ***AKIRI*** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue ***AKIRI*** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :
Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («…. »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de …

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
  Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
  Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^{e} siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
  Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **Guilty Feeling as a Catalyst of Moral Transformation in Nathaniel Hawthorne's The Scarlet Letter**
Michel PODA & Adama Sabine MOYENGA…….. **1-20**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.1

2. **Bonne gouvernance en Afrique : une relecture de l'Egypte antique dans the resolutionaries d'Ayi Kwei Armah**
Souleymane TUO…… **21-36**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.2

3. **Othello and Steve Richard: An Intertextual Reading of William Shakespeare's Othello and Jonathan Coe's The Rotters' Club**
SILUE Nannougou, SILUE Téněna Mamadou & TUO Wandja Fatoumata …… **37-49**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.3

Espagnol

4. **Las expresiones de la lesbofobia en Guinea Ecuatorial : entre prejuicios y violencias en Yo no quería ser madre (2019) de Trifonia Melibea Obono**
D'Acise Junior NGUIMBI…….. **50-59**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.4

Etudes germaniques

5. **Beiträge von Politik, Linguistik und Neuropsychologie in der Lernmotivation in Deutsch als Fremdsprache: Fall von der Côte d'Ivoire**
KOUADIO N'GUESSAN NORBERT…….. **60-76**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.5

Lettres Modernes

6. **Approche sémiotique de la communication de l'objet ''émergence'' face aux ''microbes'' en Côte d'Ivoire**
Abdoulaye TRAORE…….……..... **77-92**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.6

7. **L'étude des symboles dans les chansons koulango : le cas du Palongo d'Awa Kouman**
Kra Ferdinand KOFFI & Bi Irié Ernest TOUOUI…….... **93-104**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.7

8. **L'image de la société dans La République des slips d'Ayayi Togoata Apédo-Amah et Charles Manian**
Dramane OUOLOU…… **105-117**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.8

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

9. **Le schéma actantiel à l'épreuve des entreprises : analyse sémiotico-organisationnelle de Pike Place Fish**
Koffi François KOUADIO…….. **118-134**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.9

10. **Du schéma actantiel aux passions de la souffrance et de la résilience dans les larmes de dieu de Macaire Etty**
Dingny Yannick ASSOH……..... **135-151**
doi : **https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.10**

COMMNUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

11. **Analyse morphosyntaxique des constructions nominales en baoule-gôdê [gɔdɛ]**
N'DRE Damanan Joachim & KOUADIO Kouassi Clauterne……. **152-167**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.11

12. **Le yel-bũndi « proverbe » moaaga : entre tradition orale, culture et éducation**
Abdoul Dramane Karim COMPAORE……..... **168-178**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.12

13. **Kéita ! L'héritage du griot ou le défi de l'éducation de l'enfant Africain**
Yacinthe SAM……..... **179-191**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.13

14. **Communication digitale publique et formalisation des PME en Côte d'Ivoire : catalyseur ou simple accompagnement ?**
Pricille SEAN …… **192-208**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.14

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

15. **Marginalité et transnationalisme aux espaces frontières du Sud du Sénégal (1946-2012)**
Mohamed Lamine MANGA…… **209-222**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.15

16. **L'excision dans le Tagbana sud : rituels sacrés, festivité et pratiques soignantes (XIX^{e}-XX^{e} siècle)**
TOURÉ Bohantchin Anne Audrey & GBÉDIA Marc Stéphane…….. **223-232**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.16

17. **Protestantisme, coutumes et traditions dans l'ouest-volta de 1923 à 1977**
Essai KONATÉ……..... **233-251**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.17

18. **La commune mixte de Ouagadougou à l'ère de l'électrification, 1929-1936**
Salam DEMBÈGA……..... **252-263**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.18

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

19. Patrimoines funéraires et initiatiques à l'épreuve de l'urbanisation et des religions chez les Sénoufo de Côte d'Ivoire : le cas des régions du Poro et de la Bagoué (XX^e siècle-2012)
Tininnon COULIBALY…….. **264-282**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.19

20. Les Suamara de Dadieso, un noyau Asante intégré aux groupes baoulé et agni en Côte d'Ivoire (XVIII^e-XIX^e siècles)
Kan Yannick YEBOUE…….. **283-299**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.20

21. Félix Houphouët-Boigny (1946-1960) : stratégies et enjeux de la construction du parti unique
Kouakou Mechak N'GORAN……..... **300-311**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.21

22. Les funérailles d'une femme mariée à Lilgomdin (Bassem-Poessé) dans la province du Kouritenga
NIKIÉMA Victor & TRAORÉ Ténihan ……..... **312-327**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.22

23. Le Gabon et la Francophonie dans les médiations en Afrique centrale : deux acteurs au service de la paix et de la sécurité (1990-2005)
Landry Junior TADOU…… **328-345**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.23

24. Les rapports de solidarité entre les riches et les pauvres en Égypte ptolémaïque au III^e siècle av. J.-C.
Nahouo Youssouf COULIBALY & Hugues Marcel BOTEMA…… **346-362**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.24

25. La pédérastique en Grèce : acteurs, codes, typologies et valeurs en Grèce (Ve s. av. J.-C./ier s. apr. J.-C.)
Zrihonon Linda Simone DAMENAN…… **363-377**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.25

26. La gouvernance des transports collectifs conventionnels dans le processus de développement du district d'Abidjan (1960-1990)
Dié Octave MANIGA & Moro Jean Martial AHORO …… **378-390**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.26

27. Les madrassas en Côte d'Ivoire : naissance et évolution de 1948 à 1993
Arna KONATÉ……..... **391-409**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.27

28. Institutionnalisation d'un mouvement syncrétique, le cas de l'église papa nouveau
Affouminou Emmanuel SIGNAUX & Eugénie OUATTARA…… **410-422**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.28

29. Anthroponymie infantile dans la tradition abidji : l'exemple de Bécédi (Côte d'Ivoire) du XIX^e au XX^e siècle
KRÉ Okpobé Henriette…… **423-436**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.29

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

30. Rôles et Problèmes des élites musulmanes dans l'espace sénégambien, (XIX^e^-XXI^e^ siècles) : l'exemple du Sénégal
MAMADOU MARIAME DIALLO ……..... **437-454**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.30

31. Les cultures maraîchères dans le développement socio-économique des femmes de Bouaké (1984-2002)
Kissa Gnougué OUATTARA…… **455-471**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.31

Géographie

32. Gestion des boites vides des pesticides utilisés et risques sanitaires sur riziculteurs de la sous-préfecture de Boundiali
YEO Nafolo Drissa, COULIBALY Moussa & COULIBALY Mamoutou……. **472-486**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.32

33. Croissance démographique, intensification des activités agricoles et évolution du couvert forestier de la région de la Nawa (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)
Hamed KOBENAN, Antoine Yapo GBOCHO & Tozan Bi ZAH …… **487-497**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.33

34. Difficile accès au foncier : une contrainte majeure à l'autonomisation économique des femmes dans la sous-préfecture de Taabo (Sud-Côte d'Ivoire)
Amenan Ba Inès KOFFI, Nogodji Jean YEO,
Dhédé Paul Eric KOUAME & Arsène DJAKO …….. **498-511**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.34

35. Dynamique climatique et systèmes de production agricole dans la commune de Arbollé, Burkina Faso
Tegwendé Habibou OUÉDRAOGO, Wendlassida OUÉDRAOGO,
Sayouba ILBOUDO & Lucien OUÉDRAOGO …….. **512-529**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.35

36. Dynamiques spatiales en milieu péri-urbain sénégalais : développement de projets d'aménagements publics et recul du foncier agricole à la périphérie Est de la ville de Kolda
Issa MBALLO & Aliou BALDE……..... **530-546**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.36

37. Évaluation de la fragmentation des bassins versants en urbanisation de Marza, Ngaoundéré, Cameroun entre 1990 et 2023
Lila Bibriven Reni & Deuleu Kamdem Rosine Aimee…… **547-572**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.37

Philosophie

38. L'observation scientifique complexe : entre erreur et vérité scientifique
N'Goran Vincent ALLA…….. **573-586**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.38

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

39. La pensée morale kantienne à l'épreuve des dilemmes médicaux contemporains : principes et perspectives éthiques
Yaya BAMBA..... **587-605**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.39

40. Spinoza et Locke : pionniers, apôtres de la laïcité et de la tolérance
Assanti Olivier KOUASSI & Jean-Marc Irié Bi IRIÉ..... **606-617**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.40

41. Le geste métaphysique de Nietzsche : l'exégèse de Heidegger
Dimitri OVENANGA-KOUMOU **618-633**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.41

42. La notion d'obstacle épistémologique : une notion ambigüe de l'épistémologie bachelardienne ?
Kouassi Yves Romaric GOLI..... **634-646**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.42

43. Crise démocratique et quête de légitimité : l'alternative de la palabre comme compromis à l'africain pour un développement des États d'Afrique francophone
Agnazoulèlou PITOKI..... **647-662**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.43

44. La déclaration sur le droit au développement et la problématique de sa mise en œuvre
Yaovi Mathieu ACCROMBESSI..... **663-676**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.44

45. L'école moderne sous l'emprise de l'idéal néolibéral : une analyse de CHRISTIAN LAVAL
BARRY Saidou..... **677-692**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.45

46. Crise environnementale et entropie démocratique : esquisse d'une médiation politico-écologique
Pascal BONKOUNGOU..... **693-710**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.46

47. Hospitalité universelle et intégration nationale des étrangers
Abdul Vassirima CISSE..... **711-722**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.47

48. La télémédecine, la voie de l'émergence médicale dans le monde
AMANI YAO VICTORIN..... **723-739**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.48

49. Engagement citoyen, démocratie et paix à la lumière de John Rawls
Souleymane DEMBELE, Vambé Blaise KONE & Mahamadou CISSE..... **740-753**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.49

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Anthropologie et sociologie

50. Connaissances populaires des effets de l'interaction entre l'environnement et l'Homme à Dédougou au Burkina Faso
Mariétou ZOBO, Abdoul Galilou SAWADOGO, Abdramane BERTHE, Ardjima NABA, Athanase Wendmèté OUMSAORE, Lalla BERTHE/SANOU & Patrice TOE…… **754-767**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.50

51. Analyse socio-anthropologique de la pratique de la circoncision chez les circonciseurs traditionnels sahéliens en Côte d'Ivoire : étude de cas à Abidjan et Daloa
Ahouansou Stanislas Sonagnon HOUNDJI……..... **768-781**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.51

52. Gestion isolée de la menstruation et rendement scolaire des jeunes filles à Botro (centre de la Côte d'Ivoire)
Affoué Edwige KOUAKOU…….…….. **782-801**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.52

53. Perceptions des mères et relations des soins dans le traitement de la malnutrition au district sanitaire de Ouahigouya (Burkina Faso)
Miyemba LOMPO, Koana Jacques LOMPO & Payaïssédé Salfo OUEDRAOGO…… **802-815**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.53

54. Pouvoir, harcèlement sexuel et santé au travail : décryptage sociologique d'une violence normalisée
Lhaur-Yaigaiba Annette OUATTARA…….... **816-830**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.54

55. Déplacés internes et maladie vectorielle : cas de la commune rurale de Guiaro, Burkina Faso
Adeline Dorothée KANDO, Eulalie ZONGO, Jacqueline SOW & Patrice TOE ……... **831-846**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.55

56. Orpaillage et développement communautaire en milieu rural : cas de la Sous-Préfecture de Kokumbo dans la région des lacs au Centre de la Côte d'Ivoire
Lassina KONE…… **847-860**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.56

57. Pratiques foncières urbaines et perceptions de l'avenir du maraîchage chez les exploitants à Bouaké (Côte d'Ivoire)
Hyppolite Lossé VAHI, Irafiala TOURE & Marcelline Débégnoun SORO…… **861-874**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.57

58. Les coopératives de vivriers et de maraîchers dans l'autonomisation des femmes rurales du département de San-Pedro
N'zué Koffi Arsène GNA…… **875-892**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.58

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

59. Sexe transactionnel chez les adolescentes et jeunes filles confiées : Quelques facteurs de vulnérabilités
Bi Zanhan Guy Marcel LEH…… **893-911**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.59

60. Déterminants de la persistance des pratiques traditionnelles de sécurité sociale chez les travailleurs informels à Bouaké
Hermann Medard SEUH……..... **912-922**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.60

61. Dessins animés et vulnérabilités sociales : analyse des contenus de sons et d'images des émissions pour enfants
Paulette Mappi Dzukou …….. **923-944**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.61

62. Légitimité Étatique en Côte d'Ivoire, présupposés théoriques selon Hagmann et Péclard
Cynthia Ozoua BAILLY …… **945-962**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.62

63. Acquisition foncière et conflit foncier en milieu rural ivoirien : cas du village de Kononfla
Adjoua Sandrine KOUADIO, Assemien BOUA & Adon Simon AFFESSI…… **963-977**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.63

64. Leadership-féminin en contexte de crise sécuritaire au Bénin : le numérique comme stratégie de résilience
Monique Ouassa-Kouaro, Boni Florent Tasso & S. Luther Rustico Tasso…….. **978-992**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.64

Psychologie

65. Autonomie décisionnelle, qualité de vie au travail et motivation des salariés du privé d'Abidjan
YAPI N'cho David & KOUAME Konan Simon……... **993-1005**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.65

66. Performances scolaires, Handicap et degré d'adaptation psychologique des élèves déplacés internes du Burkina Faso
Charlotte TOÉ ép. NIGNAN, Bawala Léopold BADOLO & Beli Alexis NEBIE…….. **1006-1021**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.66

67. Adolescence, délinquance et consommation de drogues : une analyse des facteurs psychologiques et socio-économiques sous-jacents
Saiba BAKOUAN……..... **1022-1038**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.67

68. Épuisement des travailleurs en fin de carrière : étude exploratoire sur les promotionnaires à Tchaodjo-Togo
Amaèti SIMLIWA PITALA …….. **1039-1051**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.68

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Science de l'éducation

69. Les perceptions sociales de la question enseignante au Burkina Faso
Yorsaon Christophe HIEN……..... **1052-1068**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.69

70. Impact des technologies numériques sur la gouvernance universitaire et l'amélioration de l'éducation au Tchad : Enjeux et perspectives
Abraham DAGUE, Alhadji MAHAMAT, Mbaindo DJIMRABEI & Mbaïrenaye NAMBE…….. **1069-1091**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.70

Sciences économiques

71. Entente entre nouveau management public, gouvernance et leadership : vers une redéfinition du management public
Karima EL GHIGHAI & Noufissa EL MOUJADDIDI …… **1092-1108**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.71

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Spinoza et Locke : pionniers, apôtres de la laïcité et de la tolérance

Assanti Olivier KOUASSI
Université Alassane Ouattara,
Bouaké, Côte d'Ivoire,
Email : assantikouassi@gmail.com
&
Jean-Marc Irié Bi IRIÉ
Université Alassane Ouattara,
Bouaké, Côte d'Ivoire,
Email : iriejeanmarc36@gmail.com

Date de soumission : 17-03-2025
Date de publication : 30-06-2025
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.40

Résumé

Les êtres humains sont en proie à la colère et à l'envie du pouvoir. Ils demeurent plus méchants et plus rusés que les autres animaux. Leurs comportements égoïstes, conjugués à l'orgueil religieux, conduisent fréquemment à l'instauration de monarchies absolues et à des actes de persécution, comme en atteste le massacre de la Saint-Barthélemy en 1572. De tels événements ne font pas seulement qu'exacerber les tensions entre les différentes communautés religieuses, mais ils fournissent également aux souverains un prétexte pour renforcer leur pouvoir au sein de la société. En réponse à ces abus, les apôtres (Spinoza et Locke) plaident en faveur de la laïcité et de la tolérance, qui visent à dissocier le pouvoir politique de toute influence religieuse. En promouvant le respect des croyances individuelles, la laïcité aspire à prévenir les abus de pouvoir liés à la religion et à favoriser la tolérance, c'est-à-dire une coexistence pacifique entre les diverses confessions. Ainsi, la laïcité et la tolérance s'appuient non seulement sur l'équivalent séculier, mais aussi sur un ensemble de valeurs et de principes qui font l'objet d'un consensus par multitudes.

Mots-clés : Apôtre, Coexistence pacifique, Laïcité, Monarchie absolue, Tolérance.

Spinoza and Locke: pioneers, apostles of secularism and tolerance

Abstract

Humans are driven by anger and a desire for power. They remain more malicious and cunning than other animals. Their selfish behaviors, combined with religious pride, often lead to the establishment of absolute monarchies and acts of persecution, as evidenced by the St. Bartholomew's Day massacre in 1572. Such events not only exacerbate tensions between different religious communities but also provide rulers with a pretext to consolidate their power within society. In response to these abuses, the apostles (Spinoza and Locke) advocate for secularism, which aims to separate political power from any religious influence. By promoting respect for individual beliefs, secularism seeks to prevent abuses of power related to religion and to foster tolerance, which enables peaceful coexistence among different faiths. Thus, secularism and tolerance rely not only on secular principles but also on a set of values and principles that enjoy a broad consensus.

Keywords: Apostle, Peaceful coexistence, Secularism, Absolute monarchy, Tolerance.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Introduction

L'histoire de l'Humanité est jalonnée par la présence d'un mal dominant : il s'agit de la monarchie absolue, qui est un régime politique au sein duquel le prince ou le chef d'État concentre entre ses mains tous les pouvoirs, et gouverne par l'entremise de la force et la ruse. Elle semble « être celle où le monarque règne, accumule tous les pouvoirs, méprise les lois de la nature, et abuse des personnes libres comme esclaves » (J. Bodin, 1576 : 119). À l'évidence, Jean Bodin considère la monarchie absolue comme la meilleure forme de gouvernement. À l'origine, dit-il, seul le père de famille avait une autorité. Puis ce fut l'instauration de la monarchie absolue. Sans cette souveraineté, selon lui, il n'y a pas de pouvoir et sans pouvoir, l'État cesse d'exister. Il place la perpétuité de la souveraineté comme un impératif catégorique de l'existence et de l'unité de l'État. Que celui-ci s'établisse par la violence des plus forts ou qu'il procède du consentement des uns. Mais le caractère absolu et la perpétuité avec leurs corollaires, l'unité et l'indivisibilité n'auraient aucun sens si le pouvoir souverain remplissait une condition. Il doit être ultime, c'est-à-dire ne pas émaner d'un quelconque pouvoir supérieur. Autrement dit, cette idée fait naître une société qui se désagrège en régressant. Nul n'a le droit de résister au monarque ou de songer à limiter son pouvoir. Seule la volonté de ce dernier compte et fait force de loi. Lorsque celui-ci se prononce, il ne peut être contraint par une instance humaine parce que sa volonté est considérée comme la seule norme de la souveraineté. Ainsi, tout en privant les individus de liberté, il les réduit à des objets qui sont sous la puissance absolue du maître incontesté.

De même, le Moyen-Âge mêlait religion et politique : presque toujours, presque partout, le pouvoir était à la fois théologique et politique, sacré et profane, céleste et terrestre. À cette époque, l'empereur romain devait être vénéré comme un dieu et des temples lui étaient consacrés. Les persécutions antichrétiennes n'ont pas eu de causes religieuses à proprement parler : les Romains intégraient avec une inconsciente tolérance à peu près tous les cultes étrangers. Ce qu'en revanche ils ne pouvaient ni tolérer ni a fortiori intégrer, c'était l'attitude de ceux qui ne croyaient qu'en un seul Dieu, à l'exclusion de toute autre puissance. « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu », (L. Segond, 1979 : 1023) répond Jésus à ceux qui cherchent à le mettre en difficulté sur la question de savoir s'il convient de payer l'impôt à Rome, puissance occupante. La séparation des deux pouvoirs, politique et religieux, constituera la doctrine officielle de l'Église « dans les faits, il en ira tout autrement, car assez tôt cette dernière aura à cœur de détenir elle aussi le glaive de la Terre ». (C. Godin, 2021 : 397).

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Ainsi, Jésus aurait-il ainsi inventé la laïcité ? Avec le christianisme, les idées ne sont jamais simples.

> Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car, il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. Celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes, dit d'un autre côté l'apôtre saint Paul (C. Godin, 2001 : 741).

Phrase aux conséquences incalculables. Les papes s'appuieront sur cette même parole de l'apôtre lorsqu'ils prétendront dicter leur loi aux rois, aux princes et aux empereurs. Cette époque sera donc perturbée par des querelles. L'équivoque, on le voit, était présente dès les origines.

Mais, à partir du 17ème siècle, des penseurs comme Spinoza et Locke écrivent pour dénoncer l'imposition des pensées uniques (politiques, religieuses). Cette attitude inaugure donc l'ère de la laïcité. En effet, la laïcité est un principe de gouvernance qui sépare l'Église de l'État. Elle exclut Dieu et la nature de l'origine des sociétés humaines et des questions politiques ou administratives. Elle vise également à promouvoir la tolérance, c'est-à-dire la coexistence pacifique des religions, et garantir à chaque citoyen la liberté de conscience dans la société. La vraie société est donc celle qui est issue de la multitude, en parlant du concept Spinoziste, de la libre volonté des hommes, et non celle qui procède à l'accumulation de tous les pouvoirs en opprimant les citoyens. De telles idées nous amènent à ces interrogations suivantes : En quoi Spinoza et Locke seraient pionniers, apôtres de la tolérance et de la laïcité ? Quels sont les champs sémantiques des concepts de laïcité et de tolérance ? Quels sont les assises juridiques qui défendent et soutiennent la laïcité et la tolérance ? En quoi la laïcité et la tolérance peuvent-elles être considérées comme des principes de respect et d'ouverture ? Ainsi, en analysant ce sujet à la lumière des pensées de Spinoza et Locke, nous présenterons les champs sémantiques de la laïcité et de tolérance, suivie d'une analyse de leurs fondements juridiques, nous aborderons ensuite les perspectives de Spinoza et de Locke sur ces concepts. Enfin, nous monterons comment la laïcité et la tolérance, en tant que principes fondamentaux, encouragent le respect de l'autre et l'ouverture sur le monde.

1. Champs sémantiques

Dans un monde marqué par des tensions et des conflits, la question de l'harmonie sociale est plus que jamais nécessaire. Comment concilions-nous la liberté individuelle et le respect de la loi ? Comment construisons-nous une société ouverte à tous, où chacun se sentira respecté et à sa place ? Deux questions essentielles éclairent cette quête : la laïcité et la tolérance. La laïcité, qui implique la séparation de l'Église et de l'État, garantit à tous les citoyens l'égalité devant la

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

loi. La tolérance, quant à elle, met en avant le respect des différences et facilite une société inclusive et ouverte à la diversité.

1.1. Le concept de laïcité

Synonyme de sécularisation (séparation politique et administrative des Églises et de l'État), la laïcité repose sur une idée centrale : « L'adhésion à une religion relève de la seule conscience individuelle et, par conséquent, n'est pas du ressort des pouvoirs publics ». (O. Nay, 2017 : 591). Ces derniers n'ont aucune vocation à soutenir un culte particulier. La laïcité suppose en retour que l'État respecte toutes les croyances religieuses et assure des conditions de liberté permettant l'expression de toutes les religions et spiritualités (à l'exception des mouvements sectaires). Elle est l'état neutre entre les religions, tolérant pour tous les cultes et forçant les rapports organisés entre les religions et l'État. Ainsi, la laïcité devient ici un instrument devant servir l'émancipation des individus. De ce fait, pour l'émancipation laïque, on le voit,

> ne peut se réduire seulement à une simple sécularisation des institutions communes. Elle appelle aussi à la solidarisation de deux souverainetés : celle du peuple sur lui-même, et celle de la conscience individuelle sur ses pensées. La raison, principe de l'autonomie, est la faculté d'examen réfléchi qui s'applique à toutes choses, y compris au sens de chaque connaissance particulière dans la compréhension du monde, et la conduite de l'action. Tout homme en dispose comme d'une « lumière naturelle », potentialité à cultiver, mais nul ne peut la faire vivre en lui et la réaliser sans un travail de la pensée qui en assume les exigences (H. P. Ruiz, 2005 : 226).

C'est pourquoi, l'idéal laïque vise à créer un espace public où chacun peut réfléchir et juger librement, sans être influencé par des opinions religieuses.

1.2. Le concept de tolérance

Dérivé du latin ''*tolerantia*'' et ''*tolerare*'', la notion de tolérance signifie supporter. Elle est l'acte de ne pas interdire ce que l'on désapprouve. Elle implique la reconnaissance de la diversité et la capacité d'accepter chez autrui des façons de penser, d'agir et de vivre différentes des siennes. Elle n'est pas seulement une valeur réservée à un groupe de personne, ni à une forme particulière à la condition humaine. Son caractère universel prouve qu'elle est enracinée dans notre nature. C'est pourquoi, elle a triomphé dans l'histoire des idées politiques depuis des lustres jusqu'à présent. Pour ce faire,

> il faut conserver sa source intrinsèque et générative. Il faut pour maintenir un acquis, sans cesse la régénérer. Pour chacun et par tous, pour soi-même et pour autrui, dans l'amour, l'amitié, l'avancée en âge, il faut la régénération permanente (E. Morin, 2001 : 272).

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

En clair, la tolérance ne signifie pas forcément accepter ou approuver les différences de l'autre. C'est plutôt reconnaître et accepter la présence de l'autre, même s'il est différent de nous sans « jugement ». (D. Sabouret, 2018 : 120).

2. Les assises juridiques de la laïcité et de la tolérance

Ce chapitre explorera les assises juridiques de la laïcité et de la tolérance en deux parties distinctes. La première partie se penchera sur les fondements juridiques de la laïcité. Elle permettra d'analyser les principes et les lois qui la sous-tendent. La seconde partie se concentrera sur les fondements juridiques de la tolérance. Elle permettra d'examiner les instruments légaux qui la promeuvent.

2.1. Les fondements juridiques de la laïcité

Les sociétés politiques dans lesquelles nous vivons sont régies par plusieurs principes juridiques qui consacrent la séparation de l'Église et de l'État, garantissent et assurent au mieux la liberté religieuse, la liberté de conscience, la liberté publique, le respect des droits de l'homme, et la stabilité citoyenne. Au nombre de ces principes juridiques, nous pouvons citer l'article 1 et 2 de la Loi du 9 décembre 1905, l'article 4, 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 Août 1789, et l'article 28 de la Constitution ivoirienne du 8 Novembre 2016.

En effet, l'article 1 de la Loi du 9 décembre 1905 stipule que : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». (A. Mestre, 2005 : 607).

L'article 2 énonce que :

> La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes (R. Hermonbelot et S. Fath).

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 Août 1789 en article 4, affirme:

> La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ». L'universalité de cette loi qui fonde l'égalité des individus conduit à une reconnaissance équitable des particularités. À ce titre, la liberté permet de privilégier l'épanouissement individuel aux fins collectives. C'est à l'intégration complète et égale des citoyens que l'on mesure la neutralité d'une conception de l'égalité civique. Tous les citoyens doivent être également intégrés à la communauté politique, et donc sans discrimination concernant leur mode de vie ou de la

> compréhension qu'ils ont du monde et d'eux-mêmes » (J. Habermas, 2008 : 232).

Cependant, selon Rousseau, la loi est l'expression solennelle et publique de la volonté générale sur un objet d'intérêt commun. Il voit dans la généralité de la loi, dans son impersonnalité, le seul remède aux caprices et à l'arbitraire des hommes particuliers ; c'est-à-dire détenteurs du pouvoir.

L'article 10 précise que la liberté de conscience inclut la liberté de croyance religieuse. C'est pourquoi « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». (A. Sérieux, 2020 :157). Ainsi, cette affirmation de la liberté religieuse de l'individu est une valeur essentielle dans la redéfinition du rapport entre l'Église et l'État.

L'article 11 atteste que : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ». (J. Robert, 1994 : 629). Quant à l'article 28 de la Constitution ivoirienne du 8 Novembre 2016 :

> L'État s'engage à respecter les droits de l'homme et les libertés publiques. Il veille à les faire connaître et à les diffuser au sein de la population. Il prend les mesures nécessaires pour intégrer les droits de l'homme et les libertés publiques dans les programmes d'enseignement scolaires et universitaires ainsi que dans la formation des forces de défense et de sécurité, et des agents de l'Administration ».

2.2. Les fondements juridiques de la tolérance

L'article premier de la Déclaration de principes sur la tolérance adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-huitième session à Paris, le 16 novembre 1995 définit la tolérance avant tout comme

> une attitude active animée par la reconnaissance des droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui. En aucun cas la tolérance ne saurait être invoquée pour justifier des atteintes à ces valeurs fondamentales. La tolérance doit être pratiquée par les individus, les groupes et les États […] Elle implique le rejet du dogmatisme et de l'absolutisme et conforte les normes énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme » (M. Sztulman, 2017 : 133).

Ainsi, pratiquer la tolérance, dans le cadre des droits de l'homme, ne signifie pas accepter l'injustice sociale, abandonner ses convictions ou faire des compromis. La tolérance exige que chacun ait la liberté de choisir ses croyances tout en respectant celle des autres. Elle signifie l'acceptation du fait que les êtres humains, qui se caractérisent naturellement par la diversité de leur aspect physique, de leurs comportements et de leurs valeurs, ont le droit de vivre en paix et d'être tels qu'ils sont.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

3. La laïcité : Spinoza et Locke

Il s'agira ici de présenter la pensée politique de deux philosophes majeurs du 17ème siècles, Spinoza et Locke, et leur contribution à la réflexion sur la laïcité. Pour ce faire, nous analyserons d'abord la conception de Spinoza sur la laïcité, en mettant l'accent sur sa distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Puis, nous examinerons la pensée de Locke et son concept de séparation des pouvoirs politiques ; ainsi que ses implications.

3.1. Spinoza et la laïcité : pouvoir temporel, pouvoir spirituel

Le philosophe subversif d'Amsterdam dans son souci de préservation de la stabilité et la paix sociale, écrit :

> Il est très fâcheux, tant pour la religion que pour la communauté politique d'accorder aux administrateurs spécialisés du domaine sacré un droit exécutif ou gouvernemental quelconque. Afin de réaliser une plus grande stabilité sociale, il importe au contraire d'imposer une limitation étroite à leur activité » (Spinoza, 1992 : 670).

Certainement, cette pensée inaugure la laïcité spinozienne. À cet effet, dans cette société contemporaine en parfaite mutation et surtout, à la fois diversifiée, juste et égalitaire, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel doivent être séparés, car leur confusion est dangereuse et liberticide ; et le pouvoir politique doit être neutre envers les religions. Cette prééminence du pouvoir politique sur le pouvoir religieux non seulement garantit la paix civile mais assure aussi la paix des consciences. Dès lors, « l'exercice du culte religieux et les formes extérieures de la piété doivent se régler sur la paix et l'utilité publique ». (Spinoza, 1965 : 314). En lisant Spinoza, on voit qu' « il est utile aux hommes d'avoir des relations sociales entre eux, de s'astreindre et lier de façon qu'ils puissent former un tout bien uni et, absolument, de faire ce qui peut rendre les amitiés plus solides » (Spinoza, 2005 : 295).

L'instauration, comme dans la tradition de la chrétienté, d'un lien organique entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ferait des adhérents aux autres religions et de ceux qui sont sans religion des citoyens de second rang. L'État démocratique doit donc être neutre ou impartial dans ses rapports avec les différentes religions. Il doit aussi traiter de façon égale les citoyens qui agissent en fonction de croyances religieuses et ceux qui ne le font pas ; il doit, en d'autres termes, « être neutre par rapport aux différentes visions du monde et aux conceptions du bien séculières, spirituelles et religieuses auxquelles les citoyens s'identifient ». (J. Maclure et C. Taylor, 2010 : 17). La diversité religieuse doit être vue comme un aspect du phénomène du pluralisme moral avec lequel les démocraties contemporaines doivent composer.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Toutefois, pour Luther, la diversité religieuse devrait être exercée que par les vrais chrétiens, c'est-à-dire une communauté dont le seul chef est le Christ. Car, c'est une communauté d'amour et de solidarité qui exclut la coercition et l'unique autorité d'un Pape. Pour lui, la suppression de l'État ecclésiastique, donc des privilèges qui y étaient attachés, conduit à élargir les attributions du pouvoir temporel. C'est aux autorités de l'empire qu'il appartient de réaliser les réformes nécessaires du pouvoir religieux. Les princes, en effet, ont aux yeux de Luther des qualités particulières qui leur donnent la totalité des compétences pour organiser la vie extérieure de l'Église. On aboutit ainsi à l'exclusivité des compétences du pouvoir temporel sur les aspects extérieurs de la vie religieuse. Le pouvoir séculier devient protecteur de la religion. Son devoir est « qu'il n'y ait ni division, ni trouble, ni révolte parmi ses sujets ». (L. Febvre, 2018 : 63). Ses missions essentielles sont donc de défendre et faire rayonner la foi véritable, de développer l'enseignement, de favoriser la culture.

3.2. Locke et la séparation du pouvoir politique

Au-delà de la séparation spinozienne effectué dans la partie mentionnée ci-dessus, entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, John Locke recommande la subdivision stricte du pouvoir politique en plusieurs entités et leur répartition entre différentes personnes aptes à les exercer. C'est à cet effet, qu'il parle « du pouvoir suprême, c'est-à-dire législatif, du pouvoir du roi, comprenant les pouvoirs exécutif et fédératif, et du pouvoir judiciaire » (J. Locke 1977 : 148). Mais pourquoi cette répartition ?

Cette stratégie permet aux divers pouvoirs de se contrôler mutuellement et de se neutraliser, de sorte qu'aucun d'eux ne domine arbitrairement les autres et n'oppresse les gouvernés. Au nom de la raison d'État, le philosophe des Oates affirme que le pouvoir législatif est le premier acte fondamental de la société. Il est « l'âme du corps politique ; c'est de lui que tous les membres de l'État tirent tout ce qui leur est nécessaire pour leur conservation, pour leur union, et pour leur bonheur ». (J. Locke, 2002 : 122). Dans cette perspective, l'essence et l'union d'une société consistent à n'avoir qu'une seule et même volonté d'esprit. Cette volonté « est justifiée lorsque chacun de ses membres n'obéit qu'à lui-même en y devenant et restant membre. Le droit d'une telle volonté coïncide avec l'autonomie de l'individu » (P. Manent, 2007 : 14).

Par ailleurs, selon Locke, le pouvoir exécutif a droit à une prérogative pour mener à bon port sa mission. Car, tout « ce qui paraît manifestement être fait pour le bien du peuple et pour affermir le gouvernement sur ses fondements véritables, est, et sera toujours une prérogative juste » (J. Locke, 2002 : 95).

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Quant au pouvoir judiciaire, il est la seule instance capable de se prononcer sur la justice. Il applique le droit et n'est pas sous les ordres de l'exécutif. Il est réellement indépendant avec des magistrats qui font prévaloir le droit sans crainte d'être réprimés.

On comprend mieux que le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire n'est pas un principe moral. Au contraire, il s'agit d'un arrangement institutionnel indispensable visant, comme Locke l'a montré, à préserver la liberté des citoyens et à éviter la tyrannie.

4. La laïcité et la tolérance : des principes de respect et d'ouverture

Notre dernière articulation portera sur la laïcité et la tolérance en tant que principes de respect et d'ouverture. Elle prendra son point de départ dans la critique de l'absolutisme et s'achèvera par l'apport de Spinoza et de Locke sur la laïcité et la tolérance.

4.1. La désapprobation de l'absolutisme

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice,

> il n'y a point de liberté; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. […] Ainsi, tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers (C. Montesquieu, 1749 : 112-123).

L'intention des monarques est claire et précise ; c'est-à-dire mettre toujours en place des lois tyranniques qui maintiennent en esclavage le peuple. En effet, le vrai danger ici, c'est que l'existence d'une loi liberticide crée nécessairement « une attraction de ceux qui voudraient revendiquer une liberté vers ceux qui contestent la validité même de l'ordre républicain et voudraient mettre la loi de Dieu au-dessus de celle de l'État ». (J. Fabien Spitz, 2023 : 8).

Pourtant, le bien-être d'un citoyen ou d'un individu est cet état de sérénité qui découle de la conviction que chacun se sent en sécurité. Pour qu'un citoyen ressente ce bien-être, il est nécessaire que les politiques gouvernementales soient conçues de manière à ce qu'aucun individu n'ait à redouter un autre individu. Ainsi, la recherche de la liberté va de pair avec le besoin d'être protégé contre l'arbitraire et la tyrannie. Le désir de se gouverner soi-même, qui est au cœur de la laïcité, prouve que la liberté est une valeur essentielle pour tous. Si on nie cette liberté, cela conduit à la soumission des individus. Avoir la possibilité de choisir ses représentants et de contrôler leurs actions aide à promouvoir une citoyenneté qui respecte les

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

droits fondamentaux. Chaque citoyen peut devenir gouvernant, et la loi assure un accès juste à toutes les fonctions. Offrir à chacun la chance de développer ses capacités pour obtenir plus de libertés est fondamental pour la laïcité, et pourquoi pas, la démocratie. De ce fait, le pouvoir du peuple représente le refus de l'oppression et de la servitude sous toutes leurs formes. Et comme le pouvoir vient du peuple, il ne peut y avoir d'autre volonté que celle qui provient de la communauté. Il est donc « sacré et inviolable ». (J. Locke, 2002 : 84).

4.2. L'impact de Spinoza et de Locke sur la laïcité et la tolérance

La philosophie spinozienne et lockienne ont eu un impact considérable sur la laïcité et la tolérance. Cela se constate non seulement par l'instauration des nouvelles formes de politiques qui mettent l'homme au centre des préoccupations majeures mais aussi, qui luttent contre l'arbitraire du pouvoir et ce, afin d'aboutir à une société épanouie, tolérante, ou la différence est un atout universel et essentiel. Autrement dit, considéré l'autre comme un mit-sein conduit à une forme de reconnaissance, tolérance dans la mesure où chacun ne peut exercer ses droits qu'en respectant ceux des autres. Cette ouverture à l'autre sous forme de respect de sa dignité implique que soient reconnues les manifestations de la raison humaine dans sa créativité. La perfectibilité humaine, cette capacité qu'a l'homme de transcender la nature et de lui imposer sa marque distinctive est l'œuvre de la raison. La dynamique de la raison réside dans tout ce qui est simple et facile à comprendre.

De ce point de vue, en affirmant l'égalité des droits pour tous, la laïcité et la tolérance ont condamné tous les systèmes absolus qui reposaient sur les inégalités. D'ores et déjà, l'exercice de la liberté représente une nouveauté qui valorise l'individu, tant sur le plan personnel que collectif. Le choix des valeurs et l'engagement dans diverses communautés sociales sont au cœur de la dynamique démocratique.

Par ricochet, l'évolution de la démocratie est aussi le résultat des manifestations de la liberté humaine. Les citoyens, en choisissant leur identité, rendent possible la reconnaissance d'une nouvelle identité qui célèbre la diversité. Ainsi, ce qui est relevé comme digne de valeur, ici, « c'est un potentiel humain universel, une capacité que tous les hommes partagent. Ce potentiel ou, plutôt, ce que tout un chacun peut en avoir fait, est ce qui assure que chaque personne mérite le respect et la reconnaissance ». (C. Taylor, 2007 : 62). Cette attitude est donc qualifiée de « laïcité de reconnaissance » (M. Milot, 2008 : 66).

Dans cette perspective, la laïcité de reconnaissance est sans doute, parmi les différentes modalités de mise en œuvre de la laïcité, la plus exigeante socialement, éthiquement et politiquement. Elle revêt en réalité une dimension profondément émancipatrice et

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

transformative. Sans elle, « nous risquons ne jamais choisir qui nous sommes réellement et de voir disparaitre le dialogue, la compréhension mutuelle et la coopération ». (S. Chiche et M. Samuel, 2022 : 20).

Conclusion

En somme, on retiendra que la laïcité et la tolérance sont des réactions contre l'imposition des pensées uniques (religieuses et politiques). Elles sont aussi

> des modes de gouvernance politique qui reposent sur deux grands principes c'est-à-dire l'égalité de respect et la liberté de conscience. Et deux modes opératoires : à savoir la séparation de l'Église et de l'État, et la neutralité de l'État envers les religions et les mouvements de pensée séculiers (J. Maclure et C. Taylor, 2010 : 33).

Avec elles (la laïcité et la tolérance), le pouvoir temporel s'affranchit de la tutelle du pouvoir spirituel et acquiert son autonomie, et vis-versa. Ainsi, la liberté humaine n'est pas une fin en soi, elle implique aussi la reconnaissance de l'autre comme valeur laïque. Cette valeur laïque n'est rien sans l'amour et la solidarité, est une nécessité vitale et doit être le ferment du pluralisme dans les sociétés contemporaines et démocratiques. Le but ultime ici n'est pas de dominer les hommes, de les contenir par la crainte et d'aliéner leur droit. « Au contraire, il est de libérer chacun de la crainte pour qu'il vive en liberté autant qu'il est possible, autrement dit pour qu'il conserve au mieux son droit naturel à exister sans péril pour lui ni pour autrui ». (F. Manzini, 2011 : 36).

De la compréhension de ces valeurs de vies paisibles en société, on retient qu'à travers leurs écrits et actes, Spinoza et Locke ont posé les fondements d'une pensée moderne sur la tolérance et la laïcité en mettant en avant l'importance de la raison, de la liberté d'expression et de la séparation entre la religion et la sphère politique. Leurs doctrines ont ouvert la voie aux idées éclairées et réformes politiques qui ont façonné nos sociétés contemporaines.

Références bibliographiques

ACHILLE Mestre, 2005, « La loi de séparation », *Connexion*, 405, p. 607-617.

Paris, Archives de sciences sociales des religions (A.S.S.R), ISBN 2-7132-2043-2, 2005.

CHICHE Sophie et SAMUEL Mark, 2022, *Petit éloge de la responsabilité*, Paris, Édition Retz, 150 p.

BODIN Jean, 1576, *Les six livres de la République*, Paris, librairie générale française, 861 p.

FEBVRE Lucien, 2018, *Martin Luther, Un destin*, Paris, P.U.F, 224 p.

GODIN Christian, 2021, *La philosophie pour les nuls*, Paris, Les Éditions First, 1426 p.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

HABERMAS Jürgen, 2008, *Entre naturalisme et religion. Les défis de la démocratie*, traduit par BOUCHINDHOMME Charles Et Duperix, Paris, Gallimard, 400 p.

JACQUES Robert, 1994, « La liberté religieuse », *Revue internationale de droit comparé*, 46, p.629-644.

La Sainte Bible, 1979, d'après *les textes originaux hébreux et grecs* par SEGOND Louis, Paris, Nouvelle Édition de Genève, 1246 p.

LOCKE John, 2002, *Traité du gouvernement civil*, Traduit par David Mazel, Québec, Édition électronique réalisée par Tremblay Jean-Marie, 141 p.

LOCKE John, 1977, *Deuxième traité du gouvernement civil*, Traduit par ANGLADE Jean, Paris, Librairie philosophique, 176 p.

MACLURE Jocelyn et TAYLOR Charles, 2010, *Laïcité et liberté de conscience*, Québec, Les Éditions du Boréal, 168 p.

MANENT Pierre, 2007, *Naissances de la politique moderne*, Paris, Gallimard, 294 p.

MANZINI Frédéric, 2011, *Focus sur Spinoza : traité théologico-politique*, Paris, Ellipses, 80 p.

MILOT Micheline, 2008, *La Laïcité*, Ottawa, Novalis, 136 p.

MONTESQUIEU Charles, 1749, *De l'esprit des lois*, Genève, Barrilot et fils, 402 p.

MORIN Edgar, 2001, *La méthode. L'identité humaine*, Paris, Seuil, 304 p.

NAY Olivier, 2017, *Lexique de science politique*, Paris, Éditions Dalloz, 1217 p.

RUIZ-Pena Henri, 2005, *Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité*, Paris, P.U.F, 384 p.

SABOURET De Chagnollaud Dominique, 2018, *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, 384 p.

SPINOZA Baruch, 2005, *Éthique*, traduit par MISRAHI Robert, Paris, Éditions l'Éclat, 512 p.

SPINOZA Baruch, 1993, *Traité théologico-politique*, traduit par APPUHN Charles, Paris, Pléiade, 382 p.

SPINOZA Baruch, (1965), *Traité théologico-politique*, Traduit par APPUHN Charles, Paris, Flammarion, 384 p.

SPITZ Jean-Fabien, 2023, *La laïcité dévoyée*, Paris, A.O.C [Analyse, Opinion, Critique], 48 p.

TAYLOR Charles, 2007, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, traduit par Daniel-Armand Canal, Paris, Flammarion, 208 p.